

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Octobre 2026

**DCS n°2026-29**Date de convocation :  
2 octobre 2026Délégués en  
exercice : 48Titulaires : 27  
Suppléants : 9  
Absents non  
remplacés : 12

Quorum : 25

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Corinne CHATRIOT, M. Nicolas DONNADILLE, M. Claude MOREL, M. Jean-Paul DELCASSO, Mme Dominique ANCEY, M. Stéphane LALÉ, Mme Jeanine DRAY, Mme Florence FLAMMINI, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Evelyne CLAPOT, M. Éric GÉRENT, Mme Valérie BOURIQUET TELLENE, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Serge PALOMBA, M. Nicolas PAGET, M. Benjamin VALERIAN, M. Sébastien ORIVELLE, M. Pascal GRAILLOT, M. Nicolas FAURE, Mme Lucie ARNAUD, M. Pascal CROZET, Mme Patricia LISPAL, M. Christophe MENU

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Jacques DEMANSE représenté par M. Joël HAYET  
M. Grégoire SOUQUE représenté par M. Eric DEVALQUENAIRE  
M. Alain BERTRAND représenté par Mme Nadine AURAY  
M. Joël GUIN représenté par Mme Aurore CHANTY  
M. Sébastien MAKOWSKI représenté par M. Jean-Marc BORIE  
M. Guillaume TADDIO représenté par M. Jean-Paul ARNAUD  
M. Patrice DE CAMARET représenté par M. Jean-Claude OBER  
Mme Olivia NENCI-PAULO représentée par Mme Renée SOVERA  
M. Joseph SAURA représenté par Mme Corinne BIGOT

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. Olivier GALZI (Excusé), M. Joris HEBRARD (Excusé), Mme Catherine GLEIZE (Excusée), Mme Chantal BONNEFOUX (Excusée), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Michel TERRISSE (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Jérôme VIAU (Excusé), M. Jean-François LAPORTE (Excusé), M. Mariel MARTIN (Excusé), M. Florent AGRO (Excusé), Mme Karine MONNIN (Excusée).

*Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY*

---

OBJET : Commission d'Appel d'Offres – élection des membres

Rapporteuse : Pascale BORIES

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée la délibération du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon du 21 septembre 2026 fixant les modalités de dépôts des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sont désignés par le Comité syndical en son sein conformément aux modalités des articles L 1414-2 et L 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de ces règles, la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte doit être composée :

- de la Présidente ou de son représentant
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

L'élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

La Présidente rappelle que la date butoir de dépôt des listes était fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2026 et indique qu'une seule liste de candidats a été déposée au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

| 5 Titulaires                                                                        | 5 Suppléants                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stéphane GARCIA<br>Nicolas PAGET<br>Claude MOREL<br>Michel TERRISSE<br>Jeanine DRAY | Christophe MENU<br>Sébastien ORIVELLE<br>Joris HEBRARD<br>Didier CARLE<br>Nicolas DONNADILLE |

L'élection doit se dérouler au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales).

La Présidente propose à l'Assemblée de procéder à un vote à main levée, le Comité accepte à l'unanimité.

La Présidente indique que Monsieur Michel BERARDO sera son représentant pour cette fonction de Présidente de la CAO,

Vu le CGCT et notamment les articles L1414-1, L1414-2 et L1411-5,  
Considérant que le Bureau Syndical, réuni le 21 septembre 2026, a émis un avis favorable,  
Considérant qu'une liste a été déposée pour la Commission d'Appel d'Offres,  
Considérant que le Comité Syndical a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret mais de procéder au vote à main levée,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PROCLAME élus les membres de la liste présentée,
- PRECISE que la Présidente de la Commission est de droit la Présidente du Syndicat Mixte ou son représentant,
- APPROUVE la désignation de Monsieur Michel BERARDO en qualité de représentant de la Présidente, Présidente de droit de la CAO,

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 36

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance  
Jeanine DRAY

La Présidente  
Pascal BORIES

